

POLI502-40
INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET
AUX POLITIQUES PUBLIQUES
JEUDI : 14 h – 17 h

Professeure: Elizabeth Chrun
Bureau : R-3810
Disponibilité : sur rendez-vous
Courriel: chrun.elizabeth@uqam.ca

DESRIPTIF

« L'administration publique et les politiques publiques comme champs d'analyse de la science politique. La place et la fonction de l'administration publique dans la structure étatique. Les caractéristiques de l'administration publique, ses similitudes et ses divergences avec l'administration privée. Les facteurs déterminants de sa croissance et de son évolution (mondialisation, internationalisation) L'organisation et la gestion des ressources du secteur public. Les notions d'autorité, de bureaucratie et de technocratie. Les problématiques de la prise de décision, de l'éthique et des rapports entre le politique et l'administratif. Les politiques publiques; leur définition, leur émergence, leur typologie ainsi que leurs grands domaines d'implantation. Le rôle de l'administration publique dans les processus de politiques publiques et ses interactions avec les autres acteurs tels, par exemple, les groupes d'intérêts et les partis politiques. L'administration publique et les citoyens. Les grands débats actuels touchant l'administration et les politiques publiques ».

OBJECTIFS

Ce cours d'introduction à l'administration publique et à l'analyse des politiques publiques vise quatre objectifs principaux. Au terme de la session, l'étudiante ou l'étudiant devra être en mesure:

- ◇ De comprendre les notions fondamentales en administration publique et politiques publiques et le champ d'action de l'État dans la sphère publique;
- ◇ De connaître les principales composantes de l'administration publique, son fonctionnement, et les débats qui la traversent;
- ◇ De connaître les modèles d'analyse et les concepts théoriques de la discipline;

- ◇ De comprendre et d'appréhender de manière critique les enjeux contemporains d'administration publique et de politiques publiques;
- ◇ D'être en mesure de concevoir et de penser le réel aux prismes des notions théoriques en politiques publiques et de le formuler à l'écrit.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La taille du groupe limitant quelque peu les outils pédagogiques à notre disposition, l'enseignement prendra essentiellement la forme de présentations magistrales assistées de diapositives Powerpoint. Ces présentations seront entrecoupées de capsules vidéo, d'extraits de films, d'exercices interactifs d'apprentissage et de discussions.

Veillez noter que les diapositives PowerPoint seront téléversées avant les séances sur la plateforme Moodle. Les grilles d'évaluation et d'autres documents, au besoin, s'y ajouteront. La participation active étant fortement conseillée, les étudiantes et les étudiants se doivent d'assister à tous les cours ayant fait les lectures préalablement, d'être en mesure de poser des questions et d'offrir des réponses aux questions de leurs camarades.

Puisque de poser une question en amphithéâtre peut sembler rébarbatif pour plusieurs, un forum de discussion sur Moodle est aussi mis à votre disposition. La participation de tous y est fortement encouragée.

La ponctualité, le silence en classe et le respect sont des impératifs catégoriques dans ce cours.

Je demeure à votre disposition pour toute question, le meilleur moyen de me rejoindre étant par courriel. Assurez-vous toutefois de consulter le plan de cours avant de me poser une question dont la réponse s'y retrouverait. Je ferai mon possible pour répondre à votre requête aussi rapidement que possible, mais veuillez allouer un délai de 48 h avant de me relancer.

Technologie et outils d'intelligence artificielle

L'utilisation d'ordinateurs portables et d'autres appareils électroniques est permise pour la prise de notes. L'enregistrement du cours, qu'elle soit audio ou vidéo, est prohibée à moins d'indication contraire. L'utilisation des outils d'intelligence artificielle (e.g. ChatGPT) est permise pour aider à l'assimilation et la compréhension de la matière, mais elle est interdite dans le cadre des examens, de la rédaction de l'étude de cas ou d'autres devoirs évalués. Si vous avez des questions sur ce qui est permis, veuillez m'envoyer un courriel pour en discuter.

ÉVALUATIONS

Modalité d'évaluation	Date de remise ou d'examen	Pondération
Formulation de 2 questions pour conférence	9 octobre	5%
Examen de mi-session	19 octobre	30%
Analyse d'un fait d'actualité	24 novembre	25%
Examen final	14 décembre	40%

Formulation de 2 questions pour conférence (5%)

Le 12 octobre 2023, nous recevrons une conférencière : Madame Laurence Ayotte, Directrice des Services de gestion, Opérations Québec de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Cette conférence aura pour objectif de consolider quelques acquis d'apprentissage sur l'administration publique. La présence à cette conférence est obligatoire, et les étudiantes et étudiants seront tenus de téléverser 2 questions à poser à la conférencière sur Moodle.

Examen de mi-session (30%)

L'examen de mi-session aura lieu le 19 octobre en classe. Il sera composé d'une série de questions courtes; à choix multiples; vrai ou faux; et de questions à développement court. Il couvrira la matière des séances 1 à 6 inclusivement. Aucune documentation ne sera permise.

Analyse d'un cas d'actualité (25%)

Ce travail consiste en une analyse d'un événement d'actualité récent (de 2022 à aujourd'hui) à la lumière de concepts et de modèles d'analyse théorique vus en classe. Le choix de l'événement en question est du ressort de l'étudiante ou de l'étudiant, qui devra joindre à son travail l'article de journal qui l'a inspiré. Les consignes et la grille d'évaluation seront disponibles sur Moodle et seront expliquées en classe. Les fautes d'orthographe et de grammaire seront pénalisées (jusqu'à 10 % du total des notes soustrait).

Examen final (40%)

L'examen final aura lieu en classe le 14 décembre 2023 en classe. La première partie de l'examen suivra la formule de l'examen de mi-session. La deuxième partie sera composée d'une réponse à développement long (une page). Il couvrira la matière des séances 9 à 14 inclusivement. Aucune documentation ne sera permise.

Retards

Tout retard non justifié sera pénalisé de 10 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

Présentation du travail et qualité du français

Des critères de pénalité s'appliqueront au travail écrit relativement aux fautes d'orthographe et de grammaire (jusqu'à 10 % du total des notes soustrait) et au non-respect des normes de présentation (jusqu'à 10 % du total des notes soustrait).

CALENDRIER DES SÉANCES

Le cours sera scindé en trois blocs. Le premier (semaine 1 à 6 inclusivement) sera consacré à une introduction à l'État et à l'administration publique, à son fonctionnement et à son champ d'action. Le deuxième bloc (semaine 9 à 11 inclusivement) se concentrera sur le pilotage des politiques publiques. Le dernier bloc (semaines 12 à 14 inclusivement) traitera d'enjeux et de débats contemporains en administration publique et en politiques publiques.

Tous les textes indiqués dans le plan de cours sont accessibles via Sofia (catalogue des bibliothèques de l'UQAM) ou sur Moodle.

BLOC I : L'État et l'administration publique

Semaine 1
7 septembre

Présentation du plan de cours

Semaine 2
14 septembre

Notions fondamentales

Mérand, F. (2008). Dans quel état se trouve l'État? Dans P. Dufour, P. Faucher, A. Blais et D. Saint-Martin (dir.), *La politique en questions: Par les professeurs de science politique de l'Université de Montréal* (p. 113-121). Presses de l'Université de Montréal.

Charbonneau, M. (2011). Les modes d'organisation et de gestion de l'administration publique : de Weber au nouveau management public. Dans N. Michaud (dir.), *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains* (p. 401-4011). Les Presses de l'Université Laval.*

Semaine 3
21 septembre

Le rôle de l'État et de l'administration publique dans la société

Dumais, L. (2012). L'État et les politiques sociales. Dispositifs de protection, solidarités et autres mutations. Dans P. P. Tremblay (dir.), *L'administration contemporaine de l'État. Une perspective canadienne et québécoise* (p.369-382). Les Presses de l'Université du Québec.*

*Veuillez noter que seule la première partie du chapitre est à lire.

Semaine 4
28 septembre

L'administration publique : contextes canadien et québécois

Benoit, M. (2017). L'administration publique québécoise et canadienne. Dans A.-G. Gagnon (dir.), *La politique québécoise et canadienne : acteurs, institutions, sociétés* (p. 197-216). Les Presses de l'Université du Québec.

Rouillard, C., Fortier, I., Montpetit, É. et Gagnon, A.-G. (2011). Sur la dimension historique de la gouvernance québécoise: une construction lente et fragile héritée des quarante dernières années. *De la réingénierie à la modernisation de l'État québécois* (p. 11-40). Les Presses de l'Université Laval.

Semaine 5
5 octobre

Les rapports entre le politique et l'administratif

Saint-Martin, D. (2008). La bureaucratie menace-t-elle la démocratie? Dans P. Dufour, P. Faucher, A. Blais et D. Saint-Martin (dir.), *La politique en questions: Par les professeurs de science politique de l'Université de Montréal* (p. 148-155). Presses de l'Université de Montréal.

*Veuillez noter que seule la première partie du chapitre est à lire.

Semaine 6
12 octobre

Les rapports entre politique et administration (suite) et conférence

Madame Laurence Ayotte, Directrice des Services de gestion, Opérations Québec de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Vos questions à la conférencière doivent être soumises avant le 10 octobre à 23 h 59.

Semaine 7
19 octobre

Examen de mi-session

Semaine 8
26 octobre

Semaine de lecture

BLOC 2 : La conduite des politiques publiques

Semaine 9
2 novembre

L'analyse séquentielle, la mise à l'agenda

Hassenteufel, P. (2011). Chapitre 1 - Le modèle d'analyse séquentiel. *Sociologie politique : l'action publique* (pp. 29-42). Armand Colin.

Clavier, C., Jegen, M. (2023). Existe-t-il des solutions politiques aux crises pandémiques et climatiques? *Problèmes politiques contemporains*. JFD Éditions.

Semaine 10
9 novembre

Les processus décisionnels

Burlone, N. (2012). La décision et le processus décisionnel. Dans P. P. Tremblay, (dir.), *L'administration contemporaine de l'État. Une perspective canadienne et québécoise* (p. 97-112). Les Presses de l'Université du Québec.

Semaine 11
16 novembre

Formulation, mise en œuvre et évaluation

Benoit, M. et Clavier, C. (2023). Réglementer, contraindre ou encourager : comment l'État choisit-il ses moyens d'actions? *Problèmes politiques contemporains*. JFD Éditions.

Jacob, S. (2019). Évaluation. Dans L. Boussaguet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques: 5e édition entièrement revue et corrigée* (p. 248-255). Presses de Sciences Po.

BLOC 3 : Enjeux contemporains

Semaine 12
23 novembre

La gouvernance par les nombres

Beaud, J.-P., Chrun, E., et Prévost, J.-G. (2023). Gouverner par les nombres? *Problèmes politiques contemporains* (p.145-154). JFD Éditions.

Charbonneau, M. (2011). Les modes d'organisation et de gestion de l'administration publique : de Weber au nouveau management public. Dans N. Michaud (dir.), *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains* (p. 411-423). Les Presses de l'Université Laval.*

*Veuillez noter que seule la deuxième partie du chapitre est à lire.

Semaine 13
30 novembre

Participation, représentation et transparence

Secrétariat du Conseil du Trésor du Québec. (2018). « Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023 », Axe diversité.

Boudreau, C. (2017). Les axes de développement du gouvernement électronique. Dans N. Michaud (dir.), *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains* (p. 869-890). Les Presses de l'Université Laval.*

Semaine 14
7 décembre

Politiques publiques et pouvoir judiciaire

Lanctôt, A. (2023). Le droit du futur. *Le Devoir*.

Boisclair, V. (2023). Protection de l'environnement : des contestations judiciaires à surveiller en 2023. *Radio-Canada*.

Semaine 15
14 décembre

Examen final

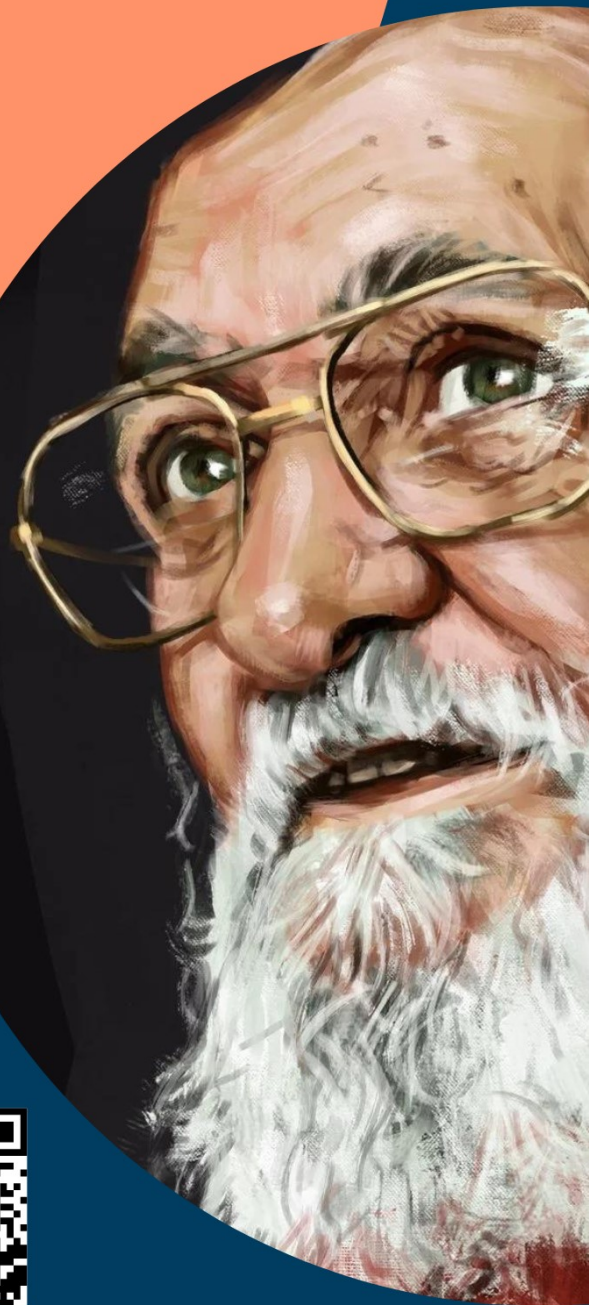
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*